

La Roche-sur-Yon, le lundi 29 janvier 2024

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-05-57-79

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 JANVIER 2024

Liste des délibérations

1 PLAN D'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION ROUTE DE ROSNAY - COMMUNE DU TABLIER

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Pour le bon fonctionnement de la station d'épuration du Tablier (300 EH), il est nécessaire de procéder au curage puis épandage des boues de la première lagune d'épuration.

La quantité ponctuelle de boues qui sera valorisée en agriculture est estimée à environ 35 tonnes de matière sèche (estimation faite à partir des résultats de la bathymétrie faite en 2016 et des résultats d'analyses de 2023).

Dans ce cadre un plan d'épandage constitué de l'étude préalable à la valorisation agronomique des boues a été établi par l'entreprise SUEZ afin de pouvoir valoriser les boues de curage du premier bassin de la lagune d'épuration des eaux usées de la commune du Tablier (85).

Il convient donc d'établir une déclaration de ce plan d'épandage auprès des services compétents pour projeter la réalisation du curage de lagune puis épandage à l'été 2024.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA FERRIÈRE - APPROBATION DE LA PROCÉDURE

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Par délibération du 29 mars 2023, le Bureau communautaire a prescrit la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de La Ferrière en vue de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général, consistant en la restructuration et l'extension de l'Institut de Formation par Alternance des métiers du Commerce (IFACOM). Un ajustement du règlement graphique au niveau du lieu-dit Le Plessis Bergeret s'avère alors nécessaire pour répondre aux besoins d'extension de l'IFACOM et ainsi permettre la réalisation de son projet de restructuration.

Le Bureau communautaire est appelé à tirer le bilan de la concertation et à approuver le projet de modification simplifiée du PLU La Ferrière.

Après une période d'enquête publique du 5 au 20 novembre 2023, le Bureau communautaire est appelé à approuver le projet de révision allégée n°2 du PLU de La Ferrière.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**3 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARKING DU COMPLEXE SPORTIF DES NOUETTES
SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF**

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La Communauté d'Agglomération accepte de mettre à la disposition de la société bénéficiaire les installations décrites à l'article 1.1 de la présente convention, afin d'y installer une ombrière photovoltaïque de production d'électricité destinée à être raccordée au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation, par la société bénéficiaire, de l'autorisation de production d'électricité ainsi produite.

La présente convention est délivrée en application de l'article L. 2122-1-3 2° du Code général de la propriété des personnes publiques, la Communauté d'agglomération exerçant sur la société bénéficiaire un contrôle étroit.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**4 CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ LE RELAIS POUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES
TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)**

Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau

Le Relais, opérateur de la collecte des textiles sur le territoire de l'Agglomération depuis 2007, propose une convention de partenariat pour l'implantation des bornes textiles. Il est proposé au Bureau d'approuver les termes de la convention proposée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE